



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de Beauport

RÈGLEMENT R.C.A.5V.Q. 53

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR L'URBANISME
RELATIVEMENT À LA ZONE 55091HA**

**Avis de motion donné le 11 octobre 2011
Adopté le 08 novembre 2011
En vigueur le 14 novembre 2011**

NOTES EXPLICATIVES

Le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme est modifié afin d'agrandir la zone 55091Ha à même une partie des zones 55062Ha, 55064Ha et 55090Ha.

RÈGLEMENT R.C.A.5V.Q. 53

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR L'URBANISME
RELATIVEMENT À LA ZONE 55091HA**

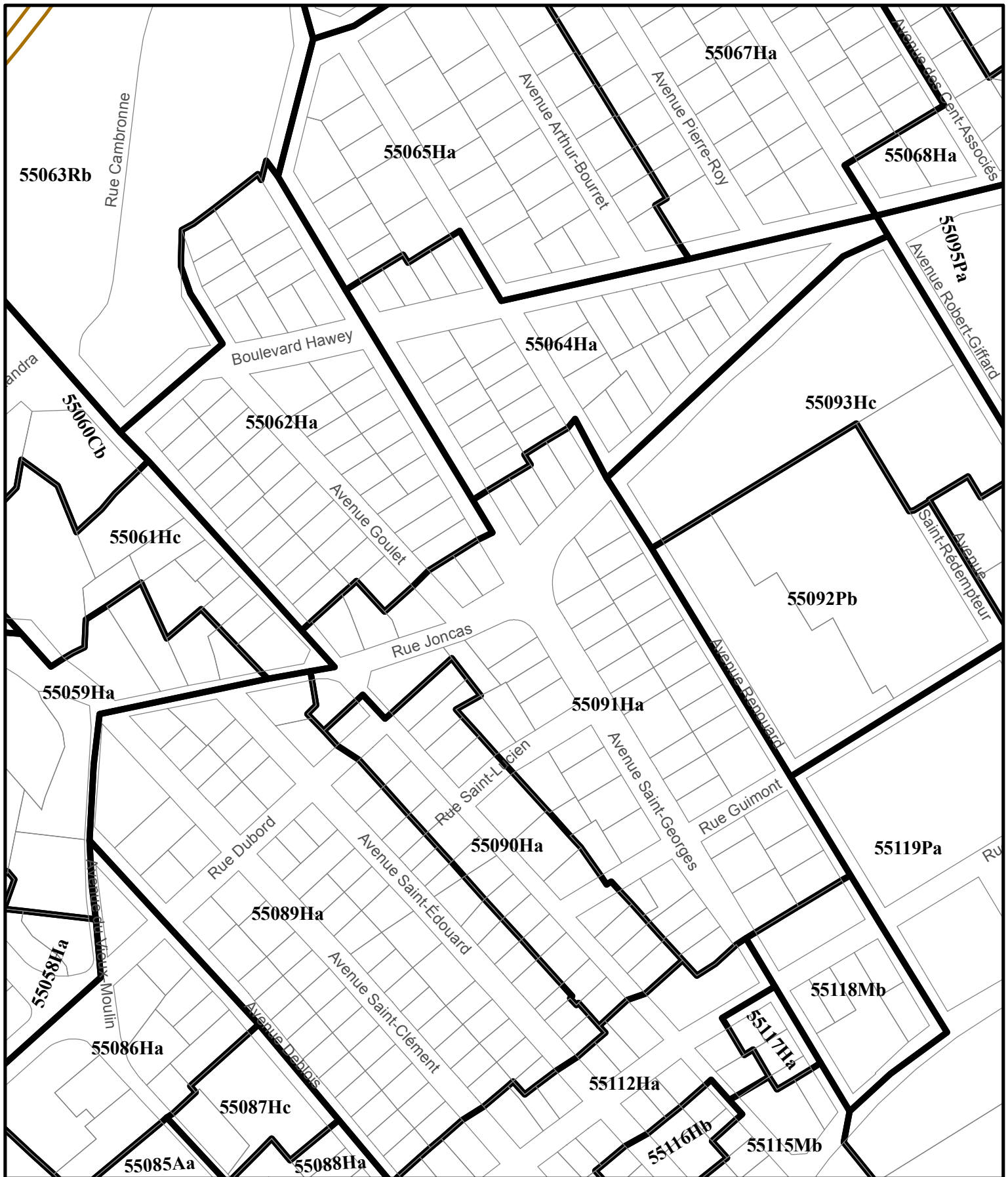
LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT
DE BEAUPORT, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, et de ses amendements, est modifiée par l'agrandissement de la zone 55091Ha à même une partie des zones 55062Ha, 55064Ha et 55090Ha qui sont réduites d'autant, tel qu'il appert du plan numéro RCA5VQ53A01 de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

PLAN NUMÉRO RCA5VQ53A01



RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR L'URBANISME

ANNEXE I - ZONAGE

EXTRAIT DU PLAN CA5Q55Z01



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

Date du plan : 2011-07-28 3
 No du règlement : R.C.A.5V.Q.53 No du plan : RCA5VQ53A01
 Préparé par : M.M. Échelle : 1:3 000

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme afin d'agrandir la zone 55091Ha à même une partie des zones 55062Ha, 55064Ha et 55090Ha.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.